

SOUTENANCES : DE MAITRISE

---

1°) - LYON DANS LES PREMIERES ANNEES DE LA REGENCE DES BEAUJEU

---

par M. Yves JOCTEUR-MONTROZIER

Mémoire de maîtrise soutenu le 30 juin 1970.

Jury : M. Fédou - M. Gutton.

Si les règnes de Louis XI et de Charles VIII ont fait l'objet d'études approfondies de la part des historiens lyonnais, il n'en est pas de même d'une époque de transition telle que la Régence des Beaujeu. Malgré la faiblesse des ouvrages historiques en ce domaine, la documentation abondante des Archives Municipales - registres consulaires et comptes du Trésorier de la ville-- permet de dégager les traits essentiels d'une période mal connue.

La mort de Louis XI, le 30 août 1483, ouvre une brève crise politique qui s'achève par l'accession au pouvoir d'un couple habile et ambitieux : Pierre et Anne de Beaujeu. Devant l'agitation qui gagne la cour, Lyon, asservi par le règne précédent, reste passif et cherche surtout à faire confirmer ses privilèges économiques. L'espérance renaît, lorsque les Régents pour se faire confirmer leur pouvoir, décident de convoquer les Etats Généraux. Pour la première fois, les provinces envoient la députation, désormais classique, des trois ordres. Guichard d'Albon, Claude Gaste, doyen de l'Eglise de Lyon et Jean Palmier, juge-mage, sont élus et reçoivent un mandat commun. Des documents inédits montrent les électeurs lyonnais en butte à l'hostilité du "Plat-Pays", dont ils doivent admettre un représentant aux Etats : Bertrand de Sallefranque. Les doléances du Tiers-Etat s'attaquent aux méthodes de gouvernement de Louis XI et lui reprochent les impôts trop lourds, les malversations de ses officiers, violents et avides.

A Tours, où se sont rassemblés les Etats, les Lyonnais sont spectateurs plutôt qu'acteurs et ne peuvent empêcher la suppression des foires, source essentielle de la prospérité de leur ville. Interviennent, alors, les tribulations et les démarches des députés. Ils sont envoyés par groupes de deux ou trois, marchands et hommes de Loi, auprès du Roi afin de "reavoir les foyres". Les consuls empruntent à maintes reprises pour financer les interventions auprès des villes amies : Limoges, Poitiers, Perpignan. Ils écrivent aux grands seigneurs : Connétable de Bourbon, seigneurs de Nîmes ou de Polignac. Après trois ans de démarches coûteuses et sur les prières des Ligues de la Haute Allemagne et du Cardinal de Bourbon, deux foires sont rendues en mai 1487.

Mais dans la ville même, les troubles et les difficultés ne sont pas absents, telles les pestes et les famines de 1480-1482, avec leurs prolongements sous les Beaujeu. Pourtant la prospérité a fait son apparition depuis quelques décennies. La richesse dont témoignent les Nommées, les édits somptuaires, les constructions civiles et religieuses, annonce déjà l'opulent XVIème siècle.

